

# 20'000 lieux sur les mers

## **FIM – WORLD TOURING CHALLENGE 2022**

www.20000lieuxsurlesmers.ch



À Töffherusfordering  
zum s'westschwizer  
Wallis z'entdeck'a

FEDERATION MOTO VALAIS SUISSE  
FMS  
SCHWEIZ SUISSE SWITZERLAND

Un challenge  
moto pour découvrir  
le Valais romand !

FIM  
TOURING

Pour passer de bons moments avec ses amis sur les routes valaisannes!

Ouvert à toutes et tous



**5ème édition  
17 - 18 septembre 2022  
Martigny, Valais, Suisse**

**Rallye d'endurance moto par équipe au coeur  
des Alpes valaisannes et suisses**

# Conditions générales de participation – Règlement

## Le Concept de l'événement « 20.000 Lieux sur les mers »

Il ne s'agit pas d'une course mais d'un rallye durant lequel les participants se verront proposer 60 destinations dans le canton du Valais. Ils devront en choisir 20 afin de cumuler un total de 20'000 mètres d'altitude en dessus de la mer, le tout en 20 heures.

Les patrouilles sont constituées de 2 motos au minimum.



## Champ d'application

Les dispositions ci-après s'appliquent à l'événement « 20.000 Lieux sur les mers ».

## Organisation

L'Organisateur de l'événement est l'association de droit suisse à but non lucratif « 20.000 Lieux sur les mers ».



## Aptitude et conditions de participation

Le respect de la Loi sur la Circulation Routière prévaut.

Le motard qui se sent apte et suffisamment expérimenté pour entreprendre ce rallye est autorisé à participer.

Chaque participant dispose d'un permis de circulation valable dans les pays traversés.

Tous les véhicules conformes à la Loi sur la Circulation Routière de 2 ou 3 roues sont autorisés à participer, aucune distinction de marque ou cylindrée ne sera prise en compte.

L'organisation se réserve le droit de ne pas autoriser le départ d'un motard ou de sa moto s'il apparaît que l'un ou l'autre ne sont pas aptes à rouler durant 20 heures.

Chaque participant signe une décharge de responsabilité envers l'organisation.

## Inscription

L'inscription s'effectue sur le site Internet de l'événement : [www.20000lieuxurlesmers.ch](http://www.20000lieuxurlesmers.ch) ou auprès de l'organisateur lors de la manifestation.

## Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de CHF 50.- par participant, à verser sur le compte suivant :  
**CH14 0900 0000 1498 4336 0**

L'inscription ne prend effet qu'après que le paiement ait été reçu par l'organisation. En cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

## Délai d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la limite de nos possibilités.

## Composition des patrouilles

Les patrouilles sont constituées de plusieurs participants et de minimum 2 véhicules. La présence de tous les participants au départ est obligatoire. Le remplacement d'un participant, avant le départ, est possible avec l'accord de l'organisateur. Si l'un des participants est, malgré lui, empêché de continuer (panne, fatigue excessive, problème de santé, etc.), la patrouille est autorisée à continuer. Les passagers/ères sont autorisé(es). Le/la passager/ère est considéré(e) comme participant à l'événement.



## Carte et altitudes de référence

La carte de référence pour les altitudes est celle de la Confédération (<https://map.geo.admin.ch/>).

La carte de référence avec la liste des points seront en tout temps disponibles au lieu de départ et d'arrivée à Martigny.

## Utilisation de GPS et d'aide à la navigation

Tout logiciel d'aide à la navigation (GPS, etc.), toute carte papier ou électronique, etc. sont autorisés (chaque patrouille est autorisée à utiliser ses propres moyens de navigation, identiques à la préparation d'une balade en moto...)

## Tracking

Chaque patrouille recevra un Tracker qu'elle emportera et conservera sur position « ON » durant tout le challenge.

Le logiciel de tracking est la seule référence acceptée par l'organisation pour confirmer le parcours de la patrouille et le passage effectif des lieux choisis par la patrouille.

La perte ou l'endommagement de ce Tracker sont disqualifiant. Tout frais y relatif est à la charge de la patrouille concernée.

## Comptabilisation des points de passages et altitude

Le logiciel de tracking rend compte de l'itinéraire de chaque patrouille et des points de passages effectués.

La comptabilisation des points de passages et de l'altitude parcourus par chaque patrouille se fera par la table principale à Martigny après chaque aller-retour.

Une patrouille ne peut prétendre passer que deux points de passage par aller-retour. Un minimum de 10 aller-retour est autorisé pour cumuler les 20'000 mètres d'altitude du challenge.

Les patrouilles devront passer un total de 20 lieux différents selon une liste à choix donnée avant le départ.



## Points relais facultatif

L'organisation donne la possibilité d'effectuer 2 arrêts dans un lieu défini autre que la table principale. Cela permet à chaque patrouille de traverser un minimum de 4 lieux avant de revenir à la table principale à Martigny.

## Points de passage obligatoires

Sur les 60 points proposés pour le challenge, l'organisation peut en rendre certains obligatoires. Ces points apparaissent en rouge sur les listes. Les patrouilles doivent obligatoirement passer par ces lieux obligatoires. Elles devront s'y arrêter.

## Support technique / mécanique

Avant le départ, un professionnel effectuera un contrôle technique basique du véhicule (pneus, huile, lumières). Toute réparation, adjonction de liquides est à la charge des participants.

Le participant reste responsable de l'état de son véhicule.

## Ravitaillements

Sur le lieu de départ/arrivée,

Des boissons chaudes et collations, adaptées en fonction des heures, seront toujours à disposition des participants.

Un repas chaud sera servi aux participants le samedi soir. L'endroit du repas sera indiqué sur la carte des lieux.

Un déjeuner (café-croissant) est également prévu le dimanche matin.

Le ravitaillement en essence est de la seule responsabilité de la patrouille.

## Hébergement

L'organisation du challenge n'est pas responsable de l'hébergement des participants.

Vous pouvez trouver la liste des établissements de Martigny sur le site de l'[office du tourisme](#).

## Exclusion / Disqualification

L'organisateur de l'événement se réserve le droit d'exclure tout participant en cas de comportement antisportif ou inadéquat.

La perte du Tracker ou sa mise hors fonction (OFF) entraînent la disqualification. La patrouille dont la moitié, ou plus, des véhicules sont empêchés de continuer est disqualifiée.

La patrouille dont la moitié ou plus des véhicules sont empêchés de continuer est disqualifiée.

Non-respect avéré de la Loi sur la Circulation Routière.

## Pauses obligatoires

Une pause de minimum 5 minutes entre chaque aller-retour est obligatoire.

Une pause pour le repas de minimum 30 minutes est obligatoire, entre 18h et 21h.

## Chiffres théoriques

20'000 mètres cumulés au-dessus de la mer

Se rapprocher de 20 heures de challenge

20 lieux à traverser.

## Responsabilité

La participation à l'événement se fait aux propres risques du participant. Chaque participant est responsable de sa couverture d'assurance. Chaque participant confirme par son inscription avoir souscrit une assurance accident et assurance responsabilité valables. La responsabilité de l'organisateur est exclue, sous réserve de faute grave. L'organisateur se réserve le droit de mettre un terme ou d'annuler l'événement pour cause de danger ou de force majeure, sans que sa responsabilité soit engagée ou que les participants puissent faire valoir un quelconque dédommagement.

Le motard est seul responsable de son/sa passager/ère.

## Règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent Règlement en tout temps. D'éventuelles modifications seront signalées sur le site Internet (la date ci-dessous faisant foi quant à l'état du Règlement), ou par écrit aux personnes concernées soit en préambule à l'événement soit sur place le jour de l'événement.

## Traduction

Seule la version française du dit règlement fait foi.

*Etat du règlement au 02 janvier 2020*

**Pour information :**

**Adresse contact:**

20.000 Lieux sur les mers  
C/o Schülé Bastien  
Chemin du Milieu 23e  
1920 Martigny, Suisse  
**Téléphone** : +41(0)79 754 87 72  
**E-mail** : info@20000lieuxsurlesmers.ch

**Adresse de la manifestation:**

20.000 Lieux sur les mers, Martigny – Valais - Suisse  
Place de Rome  
Rue du Léman 15  
1920 Martigny  
**Téléphone** : +41(0)79 754 87 72

---

## Le Nautilus – 1 x 20 heures



### Description

**Le Nautilus** est la version de notre challenge répartie sur **1 journée de 20 heures**.

**Samedi 17 septembre 2022**

Ouverture du contrôle technique : 14h00  
Premier départ : 15h00

**Dimanche 18 septembre 2022**

Remise du diplôme dès l'arrivée finale

**CHF 50,00** par participant

Le programme définitif vous sera transmis par e-mail.

**Délai d'inscription :**

Dans la limite de disponibilités

---

# L'Abraham Lincoln – 2 x 10 heures



## Description

L'Abraham Lincoln est la version de notre challenge qui se déroule sur **2 journées de 10 heures**.

### Samedi 17 septembre 2022

Ouverture du contrôle technique : 9h00

Premier départ : 10h00

### Dimanche 18 septembre 2022

Premier départ : 7h00

Remise du diplôme et d'un cadeau

**CHF 50,00** par participant

Le programme définitif vous sera transmis par e-mail.

### **Délai d'inscription :**

Dans la limite de disponibilités

---

# Arronax – 1 x 10 heures



## Description

L'Arronax est la nouvelle version de notre challenge qui se déroule sur **1 seule journée de 10 heures**. Le samedi ou le dimanche.

### Samedi 17 septembre 2022

Ouverture du contrôle technique : 09h00

Premier départ : 10h00

Remise du diplôme dès l'arrivée finale

**CHF 35,00** par participants (y compris souper)

### ou Dimanche 18 septembre 2022

Ouverture du contrôle technique : 06h00

Premier départ : 07h00

Remise du diplôme dès l'arrivée finale

**CHF 25,00** par participant (y compris petit déjeuner)

Le programme définitif vous sera transmis par e-mail.

### **Délai d'inscription :**

Dans la limite de disponibilités

---